

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE SÉCURITÉ du 1^{er} Juin 2015.

Étaient présents : Jacques BARNAUD, Jean-Paul BÉNI AICHE, Florent GALLICE, Éric CHARRE, Maurice GÉLINOTTE, Florian JEUNOT, Gilbert MAISONNEUVE, Jacques MAQUART, Jean-Marie MONIER, Thierry ROCHAT, Jean-Claude SARLES, René VIOUGEAS, Robert BOMBRUN.

Excusés : Marie MONTMAGNON, Michel RIVOIRE.

Non excusée : Florence BOUVET (conseillère municipale déléguée à notre commission).

Rétrospectives :

Sécurité écoles :

* 2 permanences ont été assurées par quelques membres de notre équipe, en matinée et pour la sortie du midi, le mercredi 6 avril au groupe scolaire Jean-Louis BOUVIER et le mercredi 13 avril au groupe scolaire André BLANC.

* Faute de répondant, nous ne nous sommes pas engagés dans l'action organisée par VRD (Valence-Romans Déplacement) : un challenge mobilité intitulé « À l'école j'y vais autrement »...

* Nous sommes de ceux, par contre, qui participons actuellement aux sorties scolaires en vélo de 2 classes de l'école Jean-Louis BOUVIER : Un excellent entraînement au comportement sécuritaire sur la route pour les élèves concernés.

Rue du Vivarais : À la suite de différentes concertations mairie/résidents/ commission sécurité, une réunion syndicale du lotissement doit se tenir le 5 Juin pour aboutir à une décision sous couvert d'un vote des résidents.

On notera qu'en dépit des efforts de sensibilisation à la sécurité entrepris avec ces derniers, eux mêmes demandeurs d'aménagements conséquents, des véhicules stationnent toujours sur les « zébras », restreignant ainsi visibilité et espace de transit...

Chemin bel air : Les aménagements ont été réalisés. Nous avons pu constater qu'un des terres-pleins délimitant la zone de stationnement et le passage prioritaire a déjà été percuté et abîmé !

Ne convenait-il pas de signaler ces ouvrages par la pose d'un chevron renforçant leur visibilité ? C'est le point de vue de notre commission !

Nouvelles situations abordées :

Intersection rue du Rhône/côte de Surel :

* Cette intersection est matérialisée par des balises implantées de part et d'autre de la rue du Rhône, laissant la priorité aux véhicules se déplaçant sur la côte de Surel , la limitation de vitesse étant fixée à 90 km/h sur cette axe.

Des accidents matériels se sont produits.

La commission préconise le remplacement des balises par des « stops » pour imposer l'arrêt et une vigilance renforcée aux automobilistes venant de la rue du Rhône.

Passage traversant avenue de Provence :

* Le cheminement piétons en dallage, partant du feu tricolore et rejoignant la chaussée intérieure proche de la poste et en vis à vis du stationnement réservé aux personnes handicapées, n'est pas prolongé par un passage matérialisé. C'est une remarque qui nous a été formulée par un résident de St Marcel .

Ce tracé, s'il devait se faire, ne serait, semble-t-il, qu'un rappel dans une zone où la vigilance est déjà de règle (vitesse maîtrisée et déambulation partagée). C'est le point de vue majoritaire des membres de la commission.

- Cheminement des piétons le long du terre-plein face à la pharmacie.

* C'est une autre requête formulée par une résidente de notre commune : des véhicules accèdent au parking privé de la pharmacie ; le car transit par ce même espace pour rejoindre un arrêt et aucun aménagement n'a été prévu pour assurer le déplacement des piétons.

Même si la majorité des membres de notre commission considèrent que l'engagement des véhicules ne peut se pratiquer qu'avec précaution sur ce secteur spécifique, **ne pourrait-on pas délimiter un espace piétons le long ou sur le terre plein engazonné limitrophe** ? En effet des passages piétons sont matérialisés venant de la place de la mairie, mais sans lien intermédiaire de part et d'autre de la pharmacie.

- Chemin du Rousset (entre le carrefour EPHAD/entrée du bois de THODURE et la RD 171 (route d'Alixan).

C'est une saisine (par courrier) de 4 riverains, préoccupés de la sécurité routière sur ce tronçon de route qui nous a conduits à nous pencher sur cette situation. Ils dénoncent la *vitesse excessive* des véhicules (voitures particulières et camions) et le *danger accru pour les riverains* (les riverains eux-mêmes ; les résidents voisins de l'EPHAD ; les utilisateurs de l'espace Thodure).

Plusieurs observations :

Le secteur immédiatement proche de l'entrée EPHAD/ Thodure est particulièrement protégé (entrée d'agglomération ; dos d'âne avec vitesse limitée à 30 km/h, virage en « S »...cet ensemble contribue, a priori, à une conduite pondérée et maîtrisée !

Immédiatement *au-delà*, dès l'intersection avec l'allée du bois de Thodure desservant des habitations, *la route* menant vers la RD 171 *est droite*, récemment élargie et après le panneau « fin d'agglomération », la limitation de vitesse étant fixée à 90 km/h, l'incitation à la vitesse est au rendez-vous.

Une évaluation sur un laps de temps d'une demi heure réalisée par l'un des membres de notre équipe apprécie des vitesses souvent excessives (6/15 véhicules) ; moyennes pour 7 d'entre eux ; 2 modérées...

Nous avons pu aussi observer le passage de *véhicules avec remorques* se rendant vers la déchetterie et celui de *quelques camions* . Cette voie est fréquentée et manifestement préférée au chemin de Thodure en parallèle dont les aménagements récents en dissuadent probablement la pratique.

Plus en amont vers la route d'Alixan, le chemin du Rousset au niveau du pont de la Barberolles est significativement rétréci. Une butte le prolonge sur plusieurs mètres. L'ensemble constitue un étranglement « naturel » obligeant à une réduction de la vitesse dans les 2 sens .

L'accès à la RD171 récemment réaménagé offre désormais une bonne visibilité. Cependant, la *matérialisation au sol* correspondant à la balise de priorité s'est totalement effacée...

Un riverain, pour faciliter l'accessibilité à sa résidence à poser 2 galets au droit de son portail, sur la voie publique (à vérifier sur les relevés cadastraux)...Initiative pour le moins hasardeuse.

Nos suggestions :

* Pourquoi ne pas élargir l'espace « aggro » en intégrant le hameau du Rousset ? Ce qui déterminerait une limitation de vitesse à 50 km/h sur le tronçon de route concerné . Un rappel de cette limitation pourrait être également implantée sur la ligne droite.

* L'étranglement « Barberolles » est à maintenir : il joue un rôle avéré de ralentissement obligé.

* L'interdiction de cette voie aux poids lourds, suggérée par certains d'entre nous est difficilement envisageable : Quel serait alors l'itinéraire de délestage ? Ainsi que les conséquences sur le transit des véhicules agricoles.. !

* A noter que la bande d'élargissement en asphalte, sur la droite en direction de Thodure, se termine en talus, en proximité du croisement avec l'allée du bois... Travail de finition aléatoire et source de danger... A revoir sans doute !

** Nous estimons donc qu'une **intégration** « aggro », déterminant des dispositions et réglementations spécifiques, pourrait être la bonne réponse... La pose de ralentisseurs n'étant qu'une solution extrême, peu appropriée à la circulation observée sur cette voie.*

* Nous avons noté également, sur le parking de l'EPHAD, le tracé des cheminements piétons immédiatement adjacents aux cases de stationnement... Et nous nous en sommes étonnés !

* Le panneau annonçant le dos d'âne et la limitation à 30 km/h est en partie noyé dans les feuillages.

Après un avis de la commune sur ces premiers constats et la faisabilité de nos propositions, nous convenons de rencontrer prochainement les 4 pétitionnaires pour un échange de points de vue.

.
.

Ultime échange sur les aménagements envisagés au rond point des Couleures et une invitation